

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Avenant du 26 mars 2021 à la convention de délégation de gestion du 7 février 2020

NOR : INTJ2106279X

Entre :

**La direction générale
de la gendarmerie nationale**

Représentée par :
M. François DESMADRYL
*Directeur
des soutiens et des finances
de la gendarmerie nationale*

Dénommé ci-après
« Le déléguant »

**Le commandement
du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale**

Représenté par :
Le général de brigade
Olivier NICOUUD
*Commandant
du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale*

Dénommé ci-après
« Le déléguataire »
ou « le COMSOPGN »

**Le secrétariat général pour
l'administration du ministère
de l'intérieur Sud-Ouest**

Représenté par :
M. Stéphane AUBERT
*Secrétaire général adjoint
du SGAMI Sud-Ouest*

Dénommé ci-après
« Le déléguataire »
ou « service exécutant »

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu décret n° 2010-1689 du 30 décembre 2010 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des trésoriers militaires ;

Vu le décret n° 2010-1690 du 30 décembre 2010 modifié relatif aux procédures financières et comptables spécifiques des forces armées ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 6 février 2012 relatif au droit du comptable public d'évoquer les pièces justificatives et les documents de tenue de comptabilité liés aux dépenses des trésoriers militaires ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2014 modifié fixant l'assignation des dépenses et des recettes de certains ordonnateurs principaux délégués de l'Etat sur des comptables principaux des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 25 février 2019 portant création de la trésorerie militaire pour l'activité des forces de la gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 modifié fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre) ;

Vu la décision du 19 novembre 2020 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles pour le programme 152 – Gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire du 30 avril 2014 sur la mise en place et fonctionnement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI),

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Objet

L'annexe à la convention de délégation de gestion (INTJ2003680S) en date du 7 février 2020 est remplacée par celle figurant en annexe du présent avenant.

Article 2

Publication

Le présent avenant sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait en trois exemplaires, le 26 mars 2021.

Le délégant :

*Le directeur des soutiens et des finances
de la gendarmerie nationale,
F. Desmadryl*

Le délégataire :

*Le secrétaire général adjoint
du SGAMI Sud-Ouest,
S. Aubert*

Le délégataire :

*Le général de brigade,
commandant du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale,
O. Nicoud*

ANNEXE

Responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles

Programme 152 – Gendarmerie nationale

<i>Numéro et nom du budget opérationnel de programme ou de l'unité opérationnelle</i>		<i>Responsable du budget opérationnel de programme ou de l'unité opérationnelle</i>
0152 - CDGN	BOP national commandement et soutien	Général, major général de la gendarmerie nationale
0152-CDGN-CDOE	UO CENTRALE DOE	Directeur des opérations et de l'emploi de la gendarmerie nationale
0152-CDGN-CSOP	UO CENTRALE CSOP	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale
0152-CDGN-CFAG	UO CENTRALE CDT FORCES AERIENNES GN	Commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale
0152-CDGN-CGTA	UO CENTRALE GTA	Commandant de la gendarmerie des transports aériens
0152-CDGN-CCIS	UO CENTRALE CIS	Commandant du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale
0152-CDGN-CGMO	UO GENDARMERIE MOBILE	Directeur des soutiens et des finances de la gendarmerie nationale
0152-CDGN-CCIG	UO COOPERATION INTERNATIONALE GENDARMERIE	Directeur des soutiens et des finances de la gendarmerie nationale
0152 – CGOM	BOP outre-mer	Général, commandant la gendarmerie d'outre-mer
0152-CGOM-COEM	UO OM EM CGOM	Commandant en second la gendarmerie d'outre-mer